



Mont-Blanc est une municipalité dynamique et en plein développement, avec comme objectif d'offrir aux blancmontois et blancmontoises des services de première qualité. Inspirée par le désir d'offrir une ambiance de travail conviviale et stimulante, l'esprit d'équipe et la collaboration constituent la force de l'organisation. La Municipalité a à cœur le développement des connaissances et des compétences de ses employés, leur permettant de s'épanouir et de se surpasser dans leur milieu de travail.

Ton équipe: *Service des loisirs* **Type d'emploi:** Syndiqué - Saisonnier **Statut:** Temps partiel

Horaires de travail: vendredi de 17h30 à 21h45, samedi et dimanche de 13h à 21 h45

*** Remplacement durant la semaine à l'occasion*

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur des sports, loisirs, culture et vie communautaire, le préposé aux infrastructures de loisirs d'hiver veille à l'entretien des patinoires et glissades de la municipalité.

PRINCIPALES TÂCHES :

- Assurer la sécurité des patineurs;
- Faire respecter la réglementation des patinoires;
- Déneiger les patinoires lors des chutes de neige et la neige accumulée par les patins;
- Déneiger l'accès entre le bâtiment et l'entrée de la patinoire;
- Assurer le bon état et la bonne utilisation du matériel lié au déneigement;
- Entretien au besoin de la glace (réparation de fissures);
- Soutien à l'arrosage à la demande du responsable de l'entretien;
- Déneiger à chaque fin de soirée pour l'arrosage;
- Tenir un registre journalier d'achalandage et d'observation;
- Transmettre des comptes rendus hebdomadaires et/ou journaliers des activités et de la qualité de la glace;
- Entretenir et déneiger les glissades;
- Assurer la sécurité des glissades;
- Autres tâches connexes.

QUALITÉS ESSENTIELLES

Être responsable, dynamique et en bonne forme physique. Avoir de l'entregent et le sens du jugement, de la diplomatie et aimer travailler avec le public. Savoir communiquer avec le public et avec ses supérieurs.

EXIGENCES REQUISES

- Qualification en premiers soins RCR, sinon la formation vous sera offerte;
- Avoir un permis de conduire valide;
- Être à l'aise à opérer une souffleuse.

LES AVANTAGES



**Salaire et avantages
sociaux selon la
convention collective en
vigueur**



**Télémédecine aux
employés et leur
famille**

POSTULE DÈS MAINTENANT

Tu as jusqu'au 6 novembre 2026 pour nous faire parvenir ton curriculum vitae.



Municipalité de Mont-Blanc
100, place de la Mairie
Mont-Blanc (Qc) J0T 2G0

En personne



greffe@mont-blanc.quebec

Par courriel

SEULS LES CANDIDATS RETENUS POUR UNE ENTREVUE RECEVRONT UNE RÉPONSE.

*Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.
Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.*